



Expertise Management Audit Système
www.emas.com

Programme de formation

Comment mettre en œuvre une veille réglementaire?

1. Public et pré-requis

Public : Directeurs, Responsables, toute personne chargée de la veille réglementaire.

Pré-requis : aucun pré-requis obligatoire

2. Objectifs :

- Création d'outil de gestion de la réglementation
- Créer des dialogues avec les administrations
- Prévenir des risques pénaux
- Toujours être en conformité

3. Nombre de jours

1,5 jour

4. Programme générale

Jour 1 : Termes et définitions

Comment faire pour mettre en œuvre une veille réglementaire

Identifier les obligations réglementaires auxquelles l'entreprise est soumise

Jour 2 : Comment interpréter une exigence réglementaire et la mettre en œuvre

Communiquer sur les actions à mener pour se mettre en conformité

Les sanctions pénales possibles en cas de non respects des exigences

Bilan des acquis

« Ensembles, soyons conformes ! »

5. Contact

Pour tous renseignements complémentaires sur cette formation, n'hésitez pas à nous contacter.



Responsable Formation : Marie Lepreux

Mail : marie.lepreux@emas-gse.fr

Tel : 06 07 02 49 90